

COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 novembre 2016

L'an Deux mille seize, le Mercredi 09 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LESAGE Norbert, Maire.

Présents :

MM Norbert LESAGE - Alain MEILLON - Omar TOUZANI - Daniel JOLY - Stéphane BARETTE - Arnaud CONDE - Samuel BEAUREPAIRE - Mmes Corinne FORVEILLE - Catherine MARIE - Mélanie LECOUTURIER - Isabelle MIALDEA – Nathalie JARDIN

Absents excusés :

- Gilbert LUBIN donnant pouvoir à Norbert LESAGE.
- Eric BAYEUX donnant pouvoir à Alain MEILLON

Elu secrétaire : Alain MEILLON

N° 2016-07-01 : Approbation du procès verbal de la réunion du 27 Septembre 2016 :

Le procès-verbal est approuvé à raison de 10 voix Pour et 4 Abstentions

N° 2016-07-02 : Suppression des produits de traitements chimiques pour les espaces publics :

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable Sud Bessin – Pré Bocage – Val d'Orne visant à obtenir l'engagement des communes membres de ne plus avoir recours aux produits phytosanitaires afin que ledit syndicat puisse bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de son 10^{ème} programme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De s'engager à supprimer l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics dont la commune assure la gestion, en application de la Loi de transition énergétique N° 2015-992, JO du 17 Août 2015.

N° 2016-07-03 : Demande d'aide :

M. le Maire signale que la demande, dont il est question, aurait dû faire l'objet d'un examen par le CCAS. Celui-ci ayant été supprimé, comme la loi le permet, c'est donc au Conseil Municipal de traiter cette demande. Pour cette question uniquement, le Conseil Municipal est réuni en comité.

M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé par un habitant qui souhaite obtenir une aide financière pour l'un de ses enfants qui participe à un voyage scolaire de 4 jours. La dépense est de 292 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de surseoir à la demande dans l'attente de documents complémentaires, en particulier la copie du dernier avis d'imposition ainsi que la liste des éventuelles autres aides obtenues.

N° 2016-07-04 : Contrat d'assistance pour l'aménagement de l'espace culturel :

M. le Maire fait savoir que, dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel, et pour compléter les demandes de subventions, il est nécessaire de solliciter le permis de construire dès maintenant. Il propose de confier le Contrat d'Assistance à l'architecte en charge du projet, la Sté SOLIHA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat d'assistance à intervenir pour la constitution du dossier de permis de construire. Cette autorisation vaut pour un montant d'honoraires maximum de 10.000 €.

N° 2016-07-05 : VBI Intercom - Charges transférées liées au plan local d'urbanisme :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre la compétence « urbanisme » transférée à la communauté de communes, les marchés en cours ont été repris par VBI, par avenants, pour permettre aux communes de poursuivre l'élaboration des documents. (*Délibération VBI n° 2015-97 du 16 décembre 2015, relative aux modalités d'exercice de la compétence urbanisme et notamment les transferts des marchés en cours et leur financement via les attributions de compensation des communes concernées.*)

La communauté de communes a donc pris à sa charge la valeur d'exécution des marchés et les frais annexes de publication ou d'enquête publique. Afin d'assurer la neutralité de l'opération, il a été convenu par délibération que les communes concernées reverseraient par les attributions de compensations les dépenses liées à l'exécution de cette mission.

Le montant de l'attribution de compensation ainsi calculé est ponctuel et cette variation s'éteindra avec la clôture du marché relatif à l'élaboration ou à la modification du document d'urbanisme de la commune.

Il est convenu entre les deux parties que le remboursement via les attributions de compensations d'un montant de charges pour l'année 2016 s'élève à 5215€ (cinq mille deux cent quinze euros).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver la charge supplémentaire de 5215 € affectant l'attribution de compensation,
- d'approuver la décision modificative consécutive au calcul de ces attributions de compensation, le cas échéant
- de l'autoriser à signer tout document y afférent.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la charge supplémentaire de 5215 € affectant l'attribution de compensation,
- d'approuver la décision modificative consécutive au calcul de ces attributions de compensation, le cas échéant
- de l'autoriser à signer tout document y afférent.

N° 2016-07-06 : Taxe d'aménagement :

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il est possible de modifier le taux de la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal considérant que le taux appliqué dans la commune se situe dans la moyenne des taux pratiqués, décide à l'unanimité, de ne pas modifier les taux actuels.

N° 2016-07-07 : Enquête publique ou pas assainissement :

M. le Maire informe le Conseil de l'intérêt qu'il y aurait à faire procéder à l'enquête publique sur l'assainissement sans attendre la finalisation du PLU. Des lotisseurs ont d'ores et déjà été approchés mais la réalisation du lotissement passe impérativement par la mise en place d'un assainissement collectif avec rejet sur la station d'épuration de Villers Bocage.

Cette enquête publique, dont le caractère est obligatoire, aurait de toutes les façons eu lieu au moment de la finalisation du PLU.

M. le Maire propose donc au Conseil d'avancer cette enquête pour éviter des pertes de temps dans la réalisation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à raison de 9 voix POUR – 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION décide de faire réaliser cette enquête dans les plus brefs délais.

N° 2016-07-08 : Atribus du Bourg et du Buquet

M. le Maire signale au Conseil Municipal que deux accidents de la circulation ont eu lieu à quelques semaines d'intervalle, dans la traversée du Bourg sur la RD6. Ils ont eu pour conséquence la destruction de l'abribus, de deux jardinières, d'un poteau supportant une ligne téléphonique, ainsi que le déracinement d'un arbre propriété de la commune.

Le fait qu'il y ait eu 2 accidents au même endroit, à 3 semaines d'intervalle, pose la question de savoir si reconstruire l'abribus au même emplacement est judicieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : 12 pour et 2 contre, autorise M. le Maire à solliciter le déplacement de cet abribus, en limite des emplacements de parking situé sur la RD6, vers l'école. Cet emplacement présentera l'avantage de bénéficier de l'éclairage public tout proche.

En ce qui concerne l'abribus du Buquet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à entreprendre les démarches pour lui trouver un nouvel emplacement en adéquation avec le sens de ramassage scolaire et une meilleure sécurisation.

N° 2016-07-09 : Attribution salle aux associations :

M. le Maire rappelle que des associations ont sollicité une mise à disposition de salles pour tenir des réunions de bureau et pour entreposer des archives.

Il propose de mettre à disposition une salle située dans les locaux de l'ancienne Mairie au-dessus des écoles. Une visite des lieux sera réalisée le samedi 19/11/2016 en matinée pour le choix de la salle.

N° 2016-07-10: Augmentation du temps de service d'un agent communal :

Mme FORVEILLE et M. MEILLON signalent que, lors du dernier conseil d'école, les enseignants ont fait observer que le service d'un agent débute le matin à 9h alors que l'accueil des enfants se fait à partir de 8h35. Cet horaire ne facilite pas, l'accueil et la sécurité des élèves, ni la mise en route du travail scolaire. Les enseignants, ainsi que le Conseil de Parents d'élèves, suggèrent une augmentation du temps de service de cet agent afin de remédier à ce problème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS d'augmenter le temps de présence de l'agent concerné à raison de 25mn par jour le matin, sous réserve que cet agent donne son accord. Ce changement, s'il est accepté, interviendra au 1^{er} Janvier 2017, Il sera annualisé et soumis aux instances paritaires départementales.

N° 2016-07-11 : Avenant sentiers de randonnées :

M. le Maire signale qu'un avenant est nécessaire pour la convention de mise à disposition des sentiers de randonnées, notamment pour l'entretien des sentiers dits « de qualité ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant

N° 2016-07-12 : Informations et questions diverses :

Noël des enfants du village : Le passage du père Noël aura lieu le samedi 3 Décembre à la salle des fêtes et sera précédé d'un spectacle de ventriloquie et de magie. Les enfants et leurs parents seront accueillis pour 15 heures, horaire auquel débutera le spectacle.

Repas des Aînés : Le repas des aînés est fixé au dimanche 4 décembre.

Décorations de Noël : Dans un souci d'économie, cette année les guirlandes ne seront installées que dans le centre-bourg, église et sur la RD6 traversée du bourg.

M. le Maire signale l'absence du représentant de la commune lors de la dernière réunion du CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) au sein de VBI Intercom. Le titulaire a effectivement reçu une convocation dans laquelle il n'était pas stipulé de prévenir son suppléant en cas d'absence. Cette anomalie va être signalée à VBI intercom afin d'y remédier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30 mn